

N° 7450⁸**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2018-2019

PROJET DE LOI**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2019 et modifiant :**

- 1° le Code de la sécurité sociale ;
- 2° le Code du travail ;
- 3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung »)
- 4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;
- 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
- 6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
- 7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;
- 8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;
- 9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;
- 10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;
- 11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes

* * *

**AVIS DU COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF
LUXEMBOURGEOIS**

(3.4.2019)

PREAMBULE :

Par courriel du 8 mars 2019, le Coordinateur général du Ministère des Sports a soumis à l'avis du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) le projet de budget sport pour l'année 2019.

Par rapport aux priorités énoncées par le COSL dans le « concept intégré pour le sport au Luxembourg » (ci-après : le concept intégré) que sont notamment :

- le financement accru du sport national,
- la réalisation des missions du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS)
- la réglementation, reconnaissance et valorisation des métiers du sport

le projet de budget pour l'année à venir constitue certainement une avancée, mais il reste encore en-deçà des ambitions affichées par le concept intégré, de sorte qu'une intensification des efforts afin de

porter rapidement la part du sport à 1 % dans le budget de l'Etat, telle que revendiquée par une motion parlementaire du 27 février 2018 et appuyée par tous les partis politiques représentés à ce moment à la Chambre des députés, s'impose.

*

INTRODUCTION :

L'année 2019 connaîtra son apogée avec la participation d'une forte délégation de sportifs luxembourgeois aux Jeux des Petits Etats d'Europe au Monténégro.

Les priorités budgétaires formulées ces dernières années par le COSL restent toujours d'actualité :

- la nécessité des appuis financiers revenant directement au COSL et aux fédérations dans les domaines administratif et sportif ;
- la mise à disposition des budgets nécessaires pour garantir la représentation du sport luxembourgeois au haut niveau international et pour lancer une préparation optimale pour les événements majeurs qui s'annoncent (notamment les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020) ;
- le développement complet du LIHPS ;
- la mise à disposition des crédits nécessaires pour la médecine sportive tellement importante notamment pour le sport de haut niveau;
- le déblocage de fonds adéquats au niveau des différents ministères impliqués en vue de mener à bien le plan d'action interministériel «Gesond iessen-méi bewegen » ;
- la revalorisation du bénévolat et du sport-loisir;
- le maintien des moyens financiers nécessaires au Sport-lycée.

Sur base de ces considérations le COSL émet l'avis suivant quant au projet de budget du Ministère des Sports pour l'exercice 2019.

*

CONSIDERATIONS GENERALES :

Les crédits alloués aux dépenses courantes connaissent par rapport au budget 2018 une progression importante de plus de 29 % résultant en majeure partie d'une forte augmentation des frais de personnel en relation avec le Ministère des Sports.

Les dépenses en capital connaissent par contre une régression de 35 % qui s'explique par une diminution du même pourcentage de l'alimentation du fonds d'équipement sportif national pour l'année 2019.

Globalement, le projet de budget 2019 connaît une régression de 10% en comparaison avec le budget voté pour 2018.

*

CONSIDERATIONS PARTICULIERES :

C'est avec une grande satisfaction que l'organe faïtier du sport prend acte du doublement de l'article budgétaire 33.001 alimenté par 816.250.- euros, prouvant que le Gouvernement fait une priorité du LIHPS.

Le COSL se réjouit tout autant de l'augmentation des crédits alloués à l'article budgétaire 33.000 qui devrait lui permettre d'étoffer rapidement son équipe administrative et technique toujours en sous effectifs chroniques.

Les premières réalisations du nouveau plan d'action national « Gesond lessen, méi bewegen » (2018-2025) doivent rapidement être mises en place afin d'apporter les solutions appropriées au regard de l'obésité croissante au sein de la jeunesse luxembourgeoise et des frais de santé énormes que ces phénomènes risquent dans le cas contraire d'accroître dans le futur.

Le COSL se félicite par contre de l'augmentation de plus de 60% des subsides alloués au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et aux fédérations sportives (article 33.010).

Tout aussi positif est l'accroissement de 21 % de la participation aux frais d'indemnisation des cadres administratifs et entraîneurs (article 33.013).

Le COSL estime par contre que les premières initiatives en faveur du bénévolat et du sport-loisir annoncées par le Gouvernement « à l'horizon pluriannuel » devraient rapidement être suivies d'effet et rester un sujet prioritaire constant.

Sur fond de suivi et d'implémentation du concept global du « Nation Branding », le COSL salue par ailleurs l'enveloppe complémentaire réservée pour l'organisation et la participation à des manifestations culturelles ou sportives à portée internationale et demande au Gouvernement de faire une veille permanente afin d'en assurer un usage juste et proportionné, enveloppe dont les retombées doivent prioritairement revenir aux manifestations susceptibles de produire un impact durable – et perçu comme tel par le grand public et la population du Luxembourg – pour le mouvement sportif luxembourgeois et ses meilleurs athlètes. Les Jeux Olympiques d'été à Tokyo offriront une plateforme de choix à cette fin, avec des retransmissions des compétitions sportives sur le canal olympique officiel susceptible d'atteindre au moins 4 milliards de personnes de la population mondiale.

*

CONCLUSION :

Le projet de budget 2019 contient certaines avancées louables, mais reste néanmoins encore en deçà de ce qui serait nécessaire pour garantir la réalisation des objectifs poursuivis par le concept intégré.

Pour permettre au Luxembourg

- de devenir plus performant en termes de sport,
 - d'accroître la perception du rôle sociétal du sport de manière générale, et
 - de pouvoir viser dans un futur proche à faire partie du nombre croissant des pays capables de décrocher une médaille olympique, permettant ainsi de contribuer de manière significative au rayonnement du pays via ses meilleurs athlètes démontrant un niveau de compétitivité international élevé,
- nos gouvernants ne pourront faire l'impasse sur une augmentation conséquente des crédits alloués au sport dans une optique pluriannuelle.

Enfin le bénévolat et le sport-loisir se doivent de devenir rapidement des priorités pour le Gouvernement.

Strassen, le 3 avril 2019

